

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Commune de **TIGEAUX**

Plan Local d'Urbanisme

6.1a - ANNEXES SANITAIRES

**Vu pour être annexé
à la délibération du :
7 décembre 2023
approuvant le PLU**

Cachet et signature du Président
de la CA Coulommiers
Pays de Brie

Monsieur Ugo PEZZETTA



GEOGRAM

16 rue Rayet Liénart
51420 Witry-lès-Reims
Tél. : 03 26 50 36 86 / Fax : 03 26 50 36 80
e-mail : bureau.etudes@geogram.fr
Site internet : www.geogram.fr

SOMMAIRE

I – NOTICE SANITAIRE.....	4
1.1 - Alimentation en eau potable	4
1.2 - Défense incendie	9
1.3 - Assainissement.....	10
1.4 - Déchets ménagers	10

1.1 - Alimentation en eau potable

- La Commune de Tigeaux est adhérente au SMAEP de Crécy-la-Chapelle.
- L'alimentation en eau potable est gérée par le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Crécy-la-Chapelle (SMAEP). La société VEOLIA en assure la gestion par le biais d'un contrat d'affermage.
- Onze communes adhèrent au syndicat pour l'alimentation en tout ou partie de leur territoire. Il s'agit des communes de Bouleurs, Coulommès, Crécy-la-Chapelle, Guérard, La Haute-Maison, Maisoncelles-en-Brie, Pierre-Levée, Sancy-les-Meaux, Tigeaux, Vaucourtois et Voulangis. La commune de Dammartin-sur-Tigeaux a rejoint le syndicat au 1^{er} janvier 2019.
- L'eau distribuée provient principalement du Puits de Sammeron (puits 1 et 2) dont la capacité de production est d'environ 8 600m³/jour. Un troisième point de forage est implanté sur la commune de Voulangis, le long du Grand Morin sur le hameau de Saint-Martin et produit 320 m³/jour.
- Le réseau de distribution compte 251 km de canalisations. Des travaux annuels permettent de remplacer les anciennes canalisations et notamment les anciens branchements en plomb. L'eau produite est répartie dans les huit réservoirs d'une capacité totale de 4 820 m³. Le réservoir principal, d'une capacité de 2000 m³, est situé à Vaucourtois.
- Le volume total prélevé en 2018 s'élève à 1 383 299 m³. Le rendement du réseau est de 86,7% ce qui représente une amélioration par rapport aux années précédentes (72,4% en 2015).
- En 2018, le syndicat comptait 5 774 abonnés pour 13 436 habitants desservis. 1 180 698 m³ ont été vendus en 2018 (dont 533 705 m³ aux communes de Dammartin-sur-Tigeaux, Boutigny et au SNE).
- Sur la commune de Tigeaux, 172 abonnés étaient recensés en 2018 pour une consommation de 15 794 m³, soit une consommation moyenne par foyer de 92 m³.

- L'eau produite est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Qualité de l'eau distribuée à TIGEAUX

en totalité

	Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité	
2018	L'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés, compte tenu des connaissances scientifiques actuelles.	A	A : Eau de Bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé, ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante, ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité, ayant pu faire l'objet d'interdictions de consommation
Historique de l'indicateur global de qualité : 2017=A			

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Paramètres principaux	Indicateur de qualité	Détails des résultats d'analyses pour l'année 2018
BACTERIOLOGIE		
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.	A	Nombre de contrôles : 22 95,5% des 22 prélèvements sont conformes.
NITRATES		
Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : 50 mg/l	A	Nombre de contrôles : 5 Moyenne : 22,2 mg/L Maximum : 23,1 mg/L
FLUOR		
Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : 1,5 mg/l <i>Le fluor joue un rôle dans la prévention des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire, il convient de consulter un professionnel de santé.</i>	A	Nombre de contrôles : 2 Moyenne : 0,68 mg/L Maximum : 0,71 mg/L
PESTICIDES		
Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou pour désherber. Limites de qualité : 0,1 µg/l pour chaque substance ; 0,03 µg/l pour aldrine, dieldrine et heptachlore, heptachlore époxyde ; 0,5 µg/l toutes substances confondues.	A	Nombre de contrôles : 4 Valeur maximale pour toutes les molécules analysées : 0,051 µg/L Molécule à l'origine de maximum : atrazine déséthyl déisopropyl
DURETE		
Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité pour ce paramètre.	<i>Pas d'indicateur de qualité en l'absence de limite de qualité</i>	Nombre de contrôles : 5 Moyenne : 41,5 °f Maximum : 44,6 °f Eau très calcaire

<p>Origine de l'eau</p> <p>Eau d'origine souterraine. Le réseau est alimenté par 1 installation(s) de traitement, qui traite(nt) l'eau provenant de 2 captage(s).</p> <p>Le maître d'ouvrage : SMAEP CRECY LA CHAPELLE ET ENVIRONS a délégué tout ou partie de la gestion à GIE ILE DE FRANCE</p> <p>Contrôles sanitaires réglementaires</p> <p>L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. En 2018 : - 24 prélèvements physicochimiques, - 22 prélèvements bactériologiques ont été réalisés. Plus de 400 paramètres différents ont été analysés.</p>	<p>CONSEILS</p>  <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire ; de même, dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.</p> <p>Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude.</p> <p>Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.</p> <p>Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau (Voir facture).</p>
--	--

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
Voir aussi : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/eau-du-robinet-comment-sinformer-sur-sa-qualite>



Eau potable



Résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Critères de recherche

Département

Commune

Réseau(x) [Liste des réseaux alimentant la commune sélectionnée.](#)

Commune(s) et/ou quartier(s) du réseau [Pour information, liste des communes alimentées par le réseau sélectionné. Le point de prélèvement sur ce réseau est situé sur l'une de ces communes.](#)

- BOULEURS - en totalité
- COULOMMES - en totalité
- CRECY-LA-CHAPELLE - Libermont, Férolles, Montgrolles
- DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX - en totalité
- GUERARD - en totalité
- HAUTS-MAISON (LA) - en totalité
- MAISONCELLES-EN-BRIE - en totalité
- PIERRE-LEVEE - en totalité
- SANCY - en totalité
- SIGNY-SIGNETS - hameau de Signy
- TIGEAUX - en totalité
- VAUCOURTOIS - en totalité
- VOULANGIS - en totalité

Informations générales

Date du prélèvement 01/07/2022 11h01

Commune de prélèvement CRECY-LA-CHAPELLE

Installation GUERARD - SMAAEP CBE

Service public de distribution SMAEP CRECY-BOUITIGNY-ENVIRONS-VEHOLI

Responsable de distribution GIE ILE DE FRANCE

Maître d'ouvrage SMAAEP CRECY LA CHAPELLE BOUTIGNY ET ENVIRONS

Conformité

Conclusions sanitaires Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

<https://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/rechercherResultatQualite.do>

1/2

Conformité bactériologique oui
 Conformité physico-chimique oui
 Respect des [références de qualité](#) oui

Résultats d'analyses

Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)	< 0 n/(100mL)	
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	12 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Escherichia coli /100ml - MF	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Température de l'eau *	22,5 °C	≥ et ≤ °C	≥ et ≤ 25 °C
Coloration	<5 mg(Pt)/L		≤ 15 mg(Pt)/L
Couleur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Aspect (qualitatif)	Aspect normal		
Odeur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Saveur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Turbidité néphélométrique NFU	<0,1 NFU		≤ 2 NFU
Chlore libre *	<0,03 mg(Cl ₂)/L		
Chlore total *	0,07 mg(Cl ₂)/L		
pH *	7,2 unité pH		≥6,5 et ≤ 9 unité pH
pH	7,50 unité pH		≥6,5 et ≤ 9 unité pH
Conductivité à 25°C	867 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L	≥ et ≤ mg/L	≥ et ≤ 0,1 mg/L

* Analyse réalisée sur le terrain

1.2 - Défense incendie

- La défense incendie doit répondre aux dispositions de la Circulaire interministérielle n° 465 du 10 décembre 1951. Ce texte compile quelques directives d'ensemble sur les débits à prévoir pour l'alimentation du matériel d'incendie et sur les mesures à prendre pour constituer des réserves d'eau suffisantes. Les deux principes de base de cette circulaire sont :
- le débit nominal d'un engin de lutte contre l'incendie est de 60 m³/h ;
 - la durée approximative d'extinction d'un sinistre moyen peut être évaluée à deux heures.
- Il en résulte que les services incendie doivent pouvoir disposer sur place et en tout temps de 120 m³. Ces besoins en eau pour la lutte contre l'incendie peuvent être satisfaits indifféremment à partir du réseau de distribution ou par de points d'eau naturels ou artificiels. Toutefois, l'utilisation du réseau d'eau potable par l'intermédiaire de prises d'incendie (poteaux ou bouches) doit satisfaire aux conditions suivantes :
- réserve d'eau disponible : 120 m³ ;
 - débit disponible : 60 m³/h (71L/s) à une pression de 1 bar (0,1 MPa)
 - distance entre chaque poteau inférieur à 200m
- La commune est rattachée au Centre de Secours de Crécy-la-Chapelle. Sept poteaux et un réservoir sont répartis sur l'ensemble de la zone bâtie et assurent la protection des habitants. Des travaux sur le réseau d'eau ont permis de renforcer la défense incendie au niveau de la rue de la Forêt.

1.3 Assainissement

❖ 'assainissement non collectif

L'assainissement est réalisé en mode autonome sur l'ensemble de la commune. Une filière regroupe plusieurs habitations rue de Villeneuve-le-comte

Un schéma d'assainissement a été réalisé sur la commune en 2004. L'assainissement non collectif a été retenu sur la totalité du territoire communal, par la délibération du 23 avril 2004.

Depuis le 01/01/2020 la compétence assainissement est transférée à la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.

1.4 Déchets ménagers

La Communauté d'Agglomération assure le ramassage des ordures ménagères, les collectes sélectives en porte à porte, la collecte du verre en point d'apport volontaire et le ramassage des déchets verts.

Le traitement des déchets est réalisé par le SMITOM du Nord Seine-et-Marne (Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères) qui a en charge le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés des 166 communes adhérentes du Nord du département. Il regroupe près de 319 000 habitants.

En 2018, la part totale des déchets traités par le SMITOM s'élève à 216 580 tonnes, soit 6% de moins qu'en 2017. La part des déchets dirigés vers une filière de valorisation (matière, organique ou énergétique) s'élève à 79% de la totalité des déchets traités. Toutefois, le taux de refus et de déclassement du centre de tri a légèrement augmenté avec 22% en 2018 et 20% en 2017.

Les habitants de la commune disposent de deux déchetteries à Nanteuil-les-Meaux et à Meaux, cette dernière acceptant les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS).

